

## AVATIL

### PROCÉDURES D'ADMISSION

#### ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE (contact initial)

En ce qui concerne les adolescents et les adultes en quête de services, les membres de la famille ou les professionnels doivent d'abord communiquer avec AVATIL pour un entretien téléphonique d'évaluation. Selon les services demandés et le niveau de fonctionnement de la personne requérant des services, une décision est prise, soit de procéder à son inscription pour des services aux adolescents (15 ans et plus), soit d'initier un processus de demande de services pour adultes (18 ans et plus).

#### ADOLESCENTS : PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Suite à l'entretien téléphonique, une rencontre est organisée avec le candidat, sa famille et tous les professionnels concernés. Les documents reçus relatifs au niveau de fonctionnement de la personne sont étudiés. Si le candidat fonctionne à un niveau de déficience intellectuelle légère et qu'il désire participer au groupe pour adolescents, un formulaire d'inscription pour services aux adolescents devra être complété.

Les principaux services offerts aux adolescents comprennent un groupe hebdomadaire pour adolescents, après l'école, et des activités sociales, un samedi sur deux.

Lorsque l'adolescent aura atteint 18 ans, il devra compléter un formulaire de demande afin de recevoir les services pour adultes

#### ADULTES : DEMANDE DE SERVICES ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

**Demande de services** : suite à l'entretien téléphonique, un formulaire de demande est envoyé au requérant ou la ou les personnes qui l'ont référé. Des documents justificatifs tels que les rapports psychologiques sont requis.

**Rencontre d'admissibilité** : un entretien préliminaire est mis en place avec le requérant, sa famille et tous les professionnels concernés. Suite à cette rencontre, une recommandation sera faite à voir si le demandeur satisfait aux critères d'admissibilité d'AVATIL, y compris son potentiel réaliste de vie autonome dans la collectivité, et s'il doit être accepté pour une évaluation.

**Évaluation** : le requérant accepté pour ce processus participera à des rencontres d'évaluation individuelles ou de groupe, (une heure par semaine pendant environ 8 à 12 semaines). La participation à un groupe ou à une activité d'AVATIL peut également être exigée dans le cadre du processus d'évaluation.

Au terme de ce processus, un rapport d'évaluation contenant des recommandations sera présenté au requérant et à sa famille.

*Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.*